

Bertier

Nom : Bertier
Prénoms : Claudius Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : 605

Classe de mobilisation : _____

ETAT CIVIL

Né le 27 Juin 1897, à Doizieu,
canton de St Chamond, département de la Loire,
résidant à la Ferrière du Doizay, canton de St Chamond,
département de la Loire, profession de voiturier,
fils de Jean Marie,
et de Francine Marie Françoise,
domiciliés à la Ferrière du Doizay, canton de St Chamond,
département de la Loire au Bourg,
Marié le _____

SIGNALEMENT

Cheveux châtain foncé; yeux noir foncé;
front petit; nez moyen sale fait;
visage oval; renseignements physiologiques
complémentaires : pieds cambusés

taille : 4 m. 113 cent.; taille rectifiée : 4 m. _____ cent.
Marques particulières : _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS

Inscrit sous le n° 16 de la liste du canton de St Chamond
Ajourné _____
Ajourné _____
Ajourné _____
Ajourné _____
Classé dans la 5^e partie de la liste en 1915, faibles
Classé dans la 1^e partie de la liste en 1916.

DEGRÉ D'INSTRUCTION

3

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

*incorporé à compter du 8 août 1916. Versé au corps le dit jour
au 16^e Rég^t d'Infanterie le 3 Janvier 1917. Passé au 310^e Rég^t
d'Inf^{anterie} le 24 Juillet 1917. Passé au 54^e Bataillon de Chasseurs
le 11 1917 qui a l'ennemi le 17 août 1918 au combat de
Voyenouit (commune) Mort pour la France avant de dix ans
le 29 1918.*

CORPS D'AFFECTATION.

Année active.	Année militaire.	NUMÉRO MATRICULE ou du répertoire
<u>18</u>	<u>98^e Rég^t d'Infanterie</u>	<u>10.400</u>
<u>19</u>	<u>310^e</u>	<u>11.307</u>
<u>20</u>	<u>54^e Bataillon de Chasseurs</u>	<u>17.539</u>
	<i>Seules</i>	

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENT DE DOMICILE ou de résidence.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. Domicile, N. (de France).

CAMPAGNES

Contre l'Allemagne du 8.8.16 au 17.8.18

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Médaille Militaire (J.O. du 23.7.19)
Chapelle et église d'une brasserie et d'un
entrain remarquables. Mortellement blessé
le 17 août 1918, en accomplissant
vailleamment son devoir

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER			DATE de LA LIBÉRATION ou service militaire.
dans la disponibilité	dans la 1 ^{re} réserve	dans la 2 ^e réserve	

PERIODES D'EXERCICES

Disponibilité	du	au
1 ^{re} réserve.		
2 ^e réserve.		

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, ontis, etc.).